

**augmentation du temps de travail
dans la Fonction publique territoriale :**



Le progrès social, c'est la baisse du temps de travail !

A travers une dépêche de l'AFP, le gouvernement a annoncé son intention de remettre en cause les accords de temps de travail antérieurs à 2001 dans la fonction publique territoriale par la loi, dès le premier semestre 2019.

Cette disposition clairement dogmatique du gouvernement accompagne logiquement la volonté de suppressions de dizaines de milliers d'emplois publics dans nos collectivités.

La conséquence de cette loi sera l'augmentation du temps de travail pour des centaines de milliers d'agents publics. Leurs conditions de travail se dégraderont davantage.

Pour la Fédération SUD Collectivités Territoriales, cette loi tournera le dos à l'une des mesures essentielles pouvant diminuer le chômage, répartir les richesses et améliorer nos conditions de travail et de vie : la réduction du temps de travail.

Nous réaffirmons notre volonté de nous battre pour le passage par la loi aux 32 heures vers 28h de travail par semaine, sans perte de salaire, pour l'ensemble des salariés du privé comme du public.

Nous appelons les autres organisations syndicales à s'engager avec nous dans la défense de ce conquies social et dans un mouvement pour la réduction du temps de travail.

Paris, le 27 septembre 2018